

N° 09 – FÉVRIER 2014

## INFORMATIONS STATISTIQUES

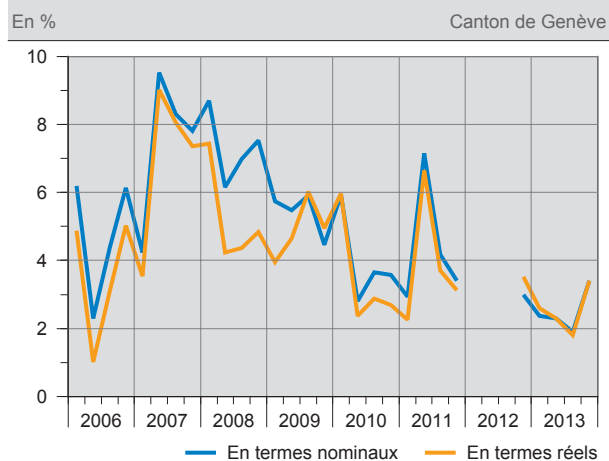
### MASSE SALARIALE VERSÉE DANS LE CANTON DE GENÈVE : SITUATION AU TERME DU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2013

Pour l'ensemble de l'année 2013, la masse salariale versée dans le canton de Genève poursuit sa croissance, à un rythme similaire à celui des deux années précédentes.

Elle progresse ainsi de 3,4 % en une année (en termes nominaux comme en termes réels). En 2012 et 2011, la croissance annuelle atteignait respectivement 3,0 % et 3,4 % en termes nominaux.

Au quatrième trimestre 2013, la masse salariale versée dans le canton de Genève augmente de 9,2 %, tant en termes nominaux que réels, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Cette hausse est la plus forte enregistrée lors des dix derniers trimestres. Précisons que les résultats trimestriels sont par nature plus volatils que les chiffres annuels et n'ont qu'une valeur indicative.

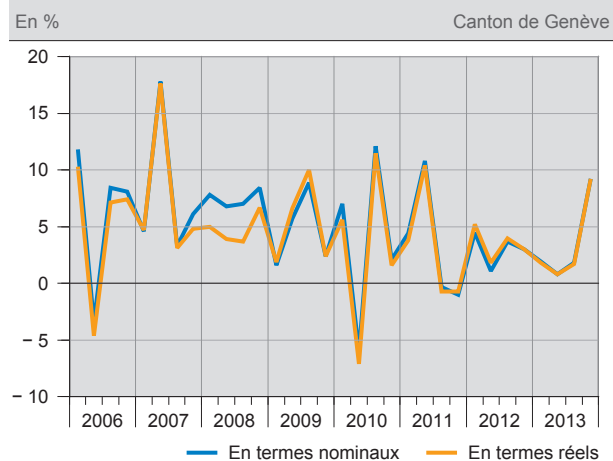
Variation annuelle moyenne de la masse salariale, depuis 2006 (1) (2) G - 01



- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.  
 (2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique

Variation annuelle de la masse salariale, depuis 2006 (1) G - 02



- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

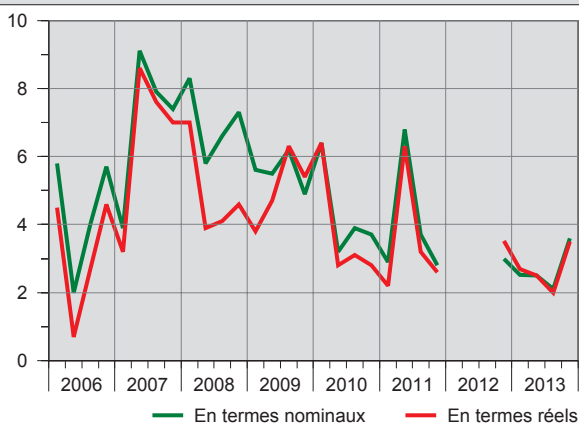
Source : Office cantonal de la statistique

La masse des indemnités de chômage versées dans le canton de Genève demeure en augmentation depuis le deuxième trimestre 2012. Pour l'ensemble de l'année 2013, la hausse est de 11,5 % en termes nominaux (11,4 % en termes réels). Au quatrième trimestre, la progression de la masse des indemnités de chômage est de 8,0 % (en termes nominaux comme en termes réels) par rapport à la période correspondante de l'année précédente, soit une valeur inférieure à celles des cinq trimestres précédents.

En incluant les indemnités de chômage dans la masse salariale, celle-ci augmente de 3,6 % en un an (en termes nominaux; 3,5 % en termes réels). Par rapport au quatrième trimestre 2012, la croissance est de 9,1 % en termes nominaux comme en termes réels.

Variation annuelle moyenne de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2006 (1) (2) G - 03

En % Canton de Genève

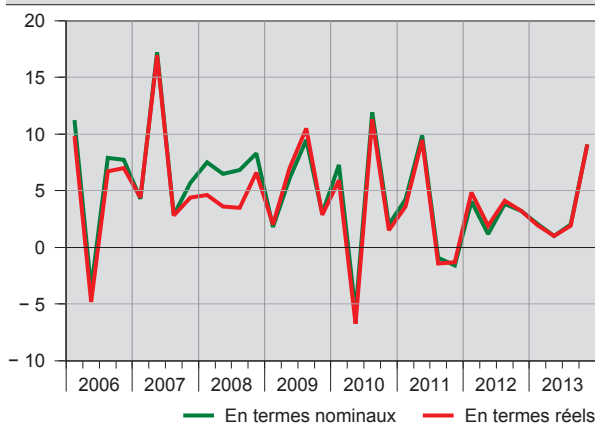


- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.  
 (2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Variation annuelle de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2006 (1) G - 04

En % Canton de Genève

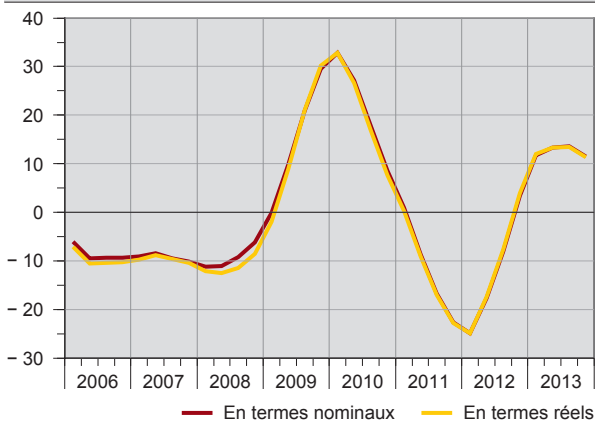


- (1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Variation annuelle moyenne de la masse des indemnités de chômage, depuis 2006 (1) G - 05

En % Canton de Genève

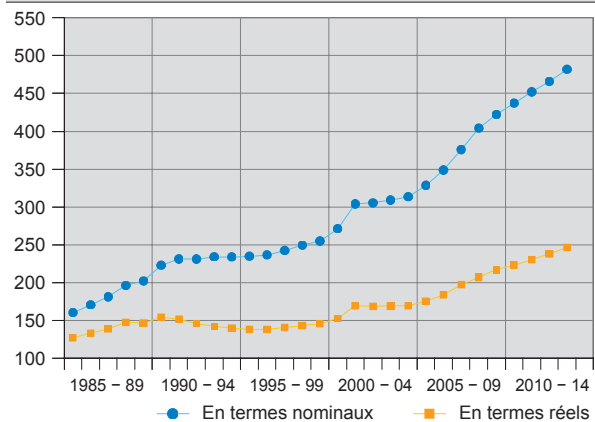


- (1) Les chiffres de l'année courante sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Indice de la masse salariale (1980 = 100) depuis 1985 G - 06

Résultats annuels Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique

## VARIATION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE, DEPUIS 1990

T 01

CHIFFRES ANNUELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	En termes			En termes			En termes	
	nominaux	réels		nominaux	réels		nominaux	réels
1990	10,2	5,4	2000	6,4	4,8	2010	3,6	2,7
1991	3,7	- 1,7	2001	[12,1]	[11,0]	2011 (1)	3,4	3,1
1992	- 0,1	- 3,9	2002	[0,5]	[- 0,4]	2012	3,0 r	3,5
1993	1,3	- 2,5	2003	1,2	0,3	2013	3,4	3,4
1994	- 0,1	- 1,4	2004	1,4	0,2			
1995	0,4	- 1,5	2005	4,8	3,4			
1996	0,8	0,0	2006	6,1	5,0			
1997	2,4	1,8	2007	7,8	7,4			
1998	2,9	2,2	2008	7,5	4,8			
1999	2,2	1,4	2009	4,5	4,9			

r : chiffre révisé

[ ] Rupture de série entre 2000 et 2001 après ajustements dus à des changements de réglementation. Il en résulte que les valeurs de 2001 et 2002 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique

## VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, DEPUIS 2009

T 02

CHIFFRES TRIMESTRIELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	Variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
<b>2009</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	5,7	- 0,1	5,6	3,9	- 1,9	3,8
2 <sup>e</sup> trimestre	5,5	9,8	5,5	4,6	8,8	4,7
3 <sup>e</sup> trimestre	5,9	21,0	6,2	6,0	21,1	6,3
4 <sup>e</sup> trimestre	4,5	29,6	4,9	4,9	30,2	5,4
<b>2010</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	5,9	32,8	6,4	6,0	32,8	6,4
2 <sup>e</sup> trimestre	2,8	27,2	3,2	2,4	26,7	2,8
3 <sup>e</sup> trimestre	3,7	17,8	3,9	2,9	16,9	3,1
4 <sup>e</sup> trimestre	3,6	8,6	3,7	2,7	7,7	2,8
<b>2011 (1)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	2,9	1,0	2,9	2,3	0,3	2,2
2 <sup>e</sup> trimestre	7,1	- 8,7	6,8	6,6	- 9,0	6,3
3 <sup>e</sup> trimestre	4,2	- 16,6	3,7	3,7	- 17,0	3,2
4 <sup>e</sup> trimestre	3,4	- 22,6	2,8	3,1	- 22,8	2,6
<b>2012 (2)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	...	- 24,9	...	...	- 24,8	...
2 <sup>e</sup> trimestre	...	- 17,6	...	...	- 17,4	...
3 <sup>e</sup> trimestre	...	- 8,0	...	...	- 7,6	...
4 <sup>e</sup> trimestre	3,0 r	3,5	3,0 r	3,5	4,0	3,5
<b>2013 (3)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	2,4	11,8	2,5	2,6	12,1	2,7 r
2 <sup>e</sup> trimestre	2,3	13,4	2,5	2,3	13,4	2,5
3 <sup>e</sup> trimestre	1,9	13,6	2,1	1,8	13,5	2,0
4 <sup>e</sup> trimestre	3,4	11,5	3,6	3,4	11,4	3,5

r : chiffre révisé

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

(3) Les chiffres concernant les indemnités de chômage sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

	Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
<b>2009</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	1,6	11,5	1,8	1,9	11,8	2,0
2 <sup>e</sup> trimestre	5,7	30,8	6,1	6,6	31,8	7,0
3 <sup>e</sup> trimestre	8,9	40,2	9,5	10,0	41,5	10,5
4 <sup>e</sup> trimestre	2,4	36,1	3,0	2,4	36,1	2,9
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>4,5</b>	<b>29,6</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>30,2</b>	<b>5,4</b>
<b>2010</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	7,0	25,0	7,3	5,6	23,4	5,9
2 <sup>e</sup> trimestre	- 6,0	11,9	- 5,7	- 7,1	10,6	- 6,7
3 <sup>e</sup> trimestre	12,1	3,5	11,9	11,5	2,9	11,3
4 <sup>e</sup> trimestre	2,1	- 2,5	2,0	1,6	- 2,9	1,5
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,6</b>	<b>8,6</b>	<b>3,7</b>	<b>2,7</b>	<b>7,7</b>	<b>2,8</b>
<b>2011 (1)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	4,4	- 7,8	4,2	3,8	- 8,3	3,6
2 <sup>e</sup> trimestre	10,8	- 27,4	9,9	10,4	- 27,7	9,5
3 <sup>e</sup> trimestre	- 0,3	- 28,6	- 0,9	- 0,7	- 28,9	- 1,4
4 <sup>e</sup> trimestre	- 1,0	- 26,6	- 1,6	- 0,7	- 26,3	- 1,3
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,4</b>	<b>- 22,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>- 22,8</b>	<b>2,6</b>
<b>2012</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	4,5	- 16,2	4,1	5,2	- 15,6	4,8
2 <sup>e</sup> trimestre	1,1	7,6	1,2	1,8	8,4	1,9
3 <sup>e</sup> trimestre	3,7	11,4	3,8	4,0	11,8	4,1
4 <sup>e</sup> trimestre	3,0	16,8	3,2	3,0	16,8	3,2
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,0 r</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0 r</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>
<b>2013 (2)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	1,9	11,5	2,1	1,8	11,4	2,0
2 <sup>e</sup> trimestre	0,8	13,9	1,0	0,8	13,9	1,0
3 <sup>e</sup> trimestre	1,8	12,6	2,0	1,7	12,4	1,9
4 <sup>e</sup> trimestre	9,2	8,0	9,1	9,2	8,0	9,1
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,4</b>	<b>11,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>11,4</b>	<b>3,5</b>

r : chiffre révisé

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les chiffres concernant les indemnités de chômage sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête sur les *salaires versés dans le canton de Genève* est réalisée trimestriellement depuis 1980 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Cette enquête permet de calculer la masse salariale du canton de Genève à partir des cotisations AVS-AI-APG des salariés enregistrées par sept caisses de compensation, d'informations provenant de trois administrations fédérales présentes à Genève ainsi que d'un certain nombre de grandes entreprises du secteur privé qui ne cotisent pas aux caisses susmentionnées.

Certaines entreprises actives dans le canton de Genève, qui ne cotisent à aucune des sept caisses de compensation et qui ne sont pas interrogées directement, échappent à l'enquête. Les organisations internationales gouvernementales restent également en dehors du champ. L'enquête ne couvre donc pas la totalité des salaires versés dans le canton. De plus, les résultats peuvent comprendre, dans une moindre mesure, les salaires versés par des établissements sis hors canton.

L'OCSTAT établit, pour chaque trimestre, une masse salariale dont les évolutions sont présentées sous forme de variations annuelles. Les variations et indices exprimés en termes réels correspondent aux valeurs nominales déflatées au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation. Les indices sont calculés par enchaînement et « à population constante ».

Les données concernant les indemnités de chômage ont pour source le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).